



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Pratique juridique de l'entreprise

de l'Université de
Valenciennes et du Hainaut-
Cambrésis - UVHC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Pratique juridique de l'entreprise

Secteur professionnel : SP8-Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-5 Activités juridiques

Demande n° S3LP150008982

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université de Valenciennes
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Pratique juridique de l'entreprise* vise à former des professionnels exerçant leur activité dans des domaines très variés gravitant autour de l'environnement juridique lié à l'exploitation d'une entreprise. Ils auront à conseiller les différents services de l'entreprise (personnel, contentieux, direction générale) et devront tenir la veille juridique de l'entreprise. Les métiers visés sont les suivants : technicien administratif des services juridiques, agent de maîtrise de services juridiques, secrétaire général de PMI/PME.

Ouverte en 2006, cette licence est proposée en formation initiale-continue et en apprentissage en pleine expansion depuis 2010, date de sa création. Plusieurs diplômes permettent l'accès à la formation. Au niveau de l'établissement : la Licence II de Droit, le DEUST *Assistant juridique* et le DUT GEA. Elle est ainsi complémentaire d'autres spécialités de l'Université et contribue au développement de l'offre de formation professionnalisante. Au niveau régional (IUT de Lille, de Picardie et de Rouen) et national : le DUT *Carrières juridiques*.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le tissu économique de la région Nord-Pas de Calais et du Hainaut-Cambrésis est composé de très nombreuses PMI/PME et de structures plus importantes, demandeuses en techniciens spécialisés dans la pratique juridique de l'entreprise. Le programme de cette licence professionnelle permet de parfaitement répondre aux besoins des milieux professionnels. Par la polyvalence de ses enseignements, elle forme des praticiens qui intégreront un service juridique ou social d'entreprise ou de cabinet de droit des affaires. Le taux élevé d'insertion professionnelle (80 %) est élevé. La polyvalence de la formation correspond parfaitement à la diversité des emplois liés à la pratique juridique de l'entreprise. Il existe un véritable marché de l'emploi correspondant au domaine de la licence professionnelle.

Le contenu des enseignements tient compte de la diversité des spécialisations offertes aux étudiants. Il a su s'adapter aux remarques et demandes des professionnels. Leur volume horaire (450 heures) est équilibré. Projets tuteurés (150 heures formation initiale et formation continue, 50 heures formation par apprentissage) et stages (12 semaines) témoignent de cette diversité dans l'immersion professionnelle. Ils respectent parfaitement le cahier des charges de la licence.

L'attractivité de la formation est grande (70 dossiers de candidature par an), croissante en ce qui concerne la filière en apprentissage ouverte en 2010, pour laquelle Formasup joue le rôle de CFA. La sélection des candidats est exigeante ; elle se fait sur dossier et entretien, ce qui conduit à un très bon taux de réussite (80 %).

Les étudiants ont la possibilité de suivre, en plus de leur cursus de formation, des modules d'enseignement transversaux leur permettant d'acquérir des compétences complémentaires et d'augmenter ainsi leur chance de réussite. Ces modules donnent également l'opportunité aux étudiants d'obtenir des crédits ECTS, capitalisables pour l'obtention du diplôme.

Les partenariats mis en place (Confédération des PMI-PME, CPAM...) participent au succès de cette formation et à l'insertion des étudiants, tant dans le cadre de leur recherche de stage, que dans celui de leur recherche d'emploi. Un équilibre est constaté dans la répartition des cours entre enseignants de la faculté et les professionnels (55 %) venus de milieux divers (avocats, juristes d'entreprises, de structures d'expertise-comptable, de recouvrement, de caisses de sécurité sociale, magistrats...), très investis dans la formation et dont les réseaux personnels favorisent l'insertion des diplômés.

L'insertion professionnelle est supérieure à 80 % et se fait dans le domaine de la licence et reflète l'adéquation emploi/formation.

Un dispositif de suivi post-formation a été mis en place par l'université qui a défini un cadre commun d'enquêtes à 6 et 18 mois pour toutes ses composantes et au niveau de chaque domaine de formation.

Le pilotage de la formation reflète une complémentarité de l'équipe pédagogique composée d'enseignants et de professionnels.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de conseil de perfectionnement formalisé. Le responsable pédagogique centralise les observations des intervenants.

Une restructuration de ce conseil qui englobera, à côté des enseignants, des professionnels et d'anciens étudiants, est à l'étude afin d'adapter au mieux le contenu de la formation aux besoins des entreprises. Les données collectées afférentes au devenir des étudiants font l'objet d'un traitement efficace améliorant la visibilité des domaines de l'insertion professionnelle. Aucune modification dans le projet pédagogique n'est envisagée. Seule la suppression de la session de rattrapage est à l'étude, au vu de sa lourdeur et de son inutilité en termes d'admission d'étudiants en difficulté. L'évaluation des enseignements fait l'objet d'un traitement coordonné par la cellule Formations et pédagogie de l'université et permet la visibilité de l'amélioration éventuelle de la formation.

- Points forts :

- La polyvalence de la formation et le contenu du programme pédagogique.
- Des perspectives d'insertion professionnelle.
- L'équilibre et l'investissement des intervenants professionnels et universitaires.
- L'attractivité de l'accès à la spécialité par la voie de l'alternance.

- Points faibles :

- Un conseil de perfectionnement non structuré.
- La rupture à terme de l'équilibre filière initiale/filière en alternance.



- Recommandations pour l'établissement :

La mise en place d'un conseil de perfectionnement permettrait une meilleure visibilité d'éventuelles améliorations à apporter à l'adaptation du contenu de la formation aux besoins des entreprises.

L'afflux croissant d'étudiants vers la filière en alternance, risque de rendre plus difficile la recherche de structures d'accueil en période de difficultés économiques.



Observations de l'établissement

Evaluation AERES réhabilitation des LP

Vague E – FDEG

Licence Professionnelle « Pratique juridique de l'entreprise »

L'établissement n'a pas d'observations à formuler.

Pr. Mohamed OURAK



Président de l'Université
de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis